

Carte nationale d'identité :

Pour réaliser une carte d'identité, il faut se présenter en mairie et se munir de certaines pièces qui peuvent varier selon les cas. Les voici :



Première demande de carte d'identité :

- un justificatif de domicile
- deux photos
- un extrait d'acte de naissance



Renouvellement de sa carte d'identité :

- l'ancienne carte d'identité
- un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone fixe...)
- deux photos
- Nom + Prénom(s) + Date et lieu de naissance : de vos parents
- Un extrait d'acte de naissance avec la mention de mariage (*pour les femmes ayant changé de nom de famille suite à leur mariage*)



Perte ou Vol de sa carte d'identité :

- un timbre fiscal de 25 €
- la déclaration de perte ou de vol complétée (document disponible en mairie, gendarmerie)
- un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone fixe...)
- deux photos
- Nom + Prénom(s) + Date et lieu de naissance : de vos parents
- Un extrait d'acte de naissance avec la mention de mariage (*pour les femmes ayant changé de nom de famille suite à leur mariage*)

▲ ATTENTION : la personne doit se présenter elle-même en mairie, afin de réaliser la prise d'empreinte et de signer le formulaire. Pour les mineurs, être accompagné de la personne ayant autorité parentale.